
Adresse des citoyennes patriotes de Nancy (Meurthe) qui offrent la continuation de leurs travaux en confection de charpie, compresses et bandages pour les blessés, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyennes patriotes de Nancy (Meurthe) qui offrent la continuation de leurs travaux en confection de charpie, compresses et bandages pour les blessés, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 346;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40628_t1_0346_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Les administrateurs du district de Pont-à-Mousson expriment les mêmes sentiments à la Convention, qui ordonne, pour leur adresse, la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des administrateurs du district de Pont-à-Mousson (2).

Les administrateurs du district de Pont-à-Mousson, à la Convention nationale.

« Pont-à-Mousson, primidi de la 3^e décade de brumaire l'an II de la République.

« Citoyens représentants,

« C'est du sein des orages politiques qu'est sortie la Constitution républicaine que vous avez donnée à tous les Français; ce chef-d'œuvre de la raison et de la philosophie a excité (n'en doutez pas) l'admiration de tous les peuples de l'Europe, qui n'attendent que le moment d'une sainte insurrection, et de la dernière heure des tyrans, pour nous tendre leurs bras, et ne plus former désormais avec nous qu'une famille de frères bienfaisants, sensibles et généreux.

« Leurs destinées et les nôtres sont entre vos mains, sans vous la constitution et la liberté n'existeraient plus.

« Vous avez, par votre énergie, votre courage et vos infatigables travaux, vivifié et propagé l'esprit public; vous avez sauvé la patrie des malheurs de la guerre civile, vous avez fait justice des scélérats qui alimentaient les troubles de Lyon et de la Vendée, et avaient juré votre perte et la nôtre; vous avez fait tomber les têtes des traîtres que l'or vil de Pitt et de Cobourg était parvenu à corrompre; enfin vous avez paralysé les efforts des tyrans en plaçant à la tête des armées de véritables sans-culottes qui, constamment attachés à la Constitution, à la patrie, et au bonheur du peuple, ont juré de vaincre ou mourir.

« Déjà les satellites du despotisme, que les trahisons seules pouvaient enhardir, mordent de toutes parts la poussière, les lâches! ils n'existeraient plus si, dans les plaines de Champagne, la plus noire perfidie n'eût retardé leur dernière heure; ils savent jusqu'où peut aller le courage et l'impétuosité de vingt-cinq millions d'âmes qui ont juré d'être libres, et s'ils opposent encore dans ce moment de la résistance, ce ne peut être que dans l'espérance de nouvelles trahisons.

« Continuez donc, citoyens représentants, à exterminer les traîtres et les lâches, ne quittez vos fonctions, nous vous en conjurons, au nom de la patrie, que lorsqu'elle sera entièrement sauvée. Vous avez, jusqu'à ce jour, rempli vos devoirs, la République reconnaissante contemple et admire chaque jour vos bienfaits, elle vous prépare des couronnes civiques, et la postérité, l'immortalité de vos travaux.

« Quant à nous, fidèles à nos devoirs et à nos serments, nous sommes résolus à secondar vos efforts et à sacrifier nos vies et nos fortunes pour faire triompher la cause de la liberté et de l'égalité. L'ardeur et le courage de nos concitoyens qui sont volés aux frontières à la voix de

la patrie en danger nous présagent une victoire certaine, car ils ont tous juré de ne déposer leurs armes qu'après avoir, à l'exemple du Mutius Scevola, anéanti le dernier des tyrans.

« *Vive la République!*

« Les administrateurs du directoire du district de Pont-à-Mousson,

« RASQUINET; THIERRY; FRANC; LEFÈVRE; J.-H. NICOLAS; DUROT, secrétaire; J.-J. PICQUAUD, procureur syndic. »

Les citoyennes patriotes de Nancy, département de la Meurthe, occupées depuis plus de six mois à faire de la charpie, des compresses et des bandages de toute espèce, pour le pansement de leurs frères blessés en défendant la patrie, offrent la continuation de leurs travaux jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des citoyennes patriotes de Nancy (2).

« Citoyens représentants,

« Les citoyennes patriotes de Nancy, département de la Meurthe, occupées depuis plus de six mois à faire de la charpie, des compresses et des bandages de toute espèce pour le pansement de leurs frères blessés en défendant la patrie, offrent la continuation de leur travail jusqu'à la paix. Elles ont déjà fait partir huit caisses très considérables pour les différentes armées de la République (3). Tout le prix qu'elles osent attendre de leur zèle et de leurs soins, c'est qu'en interprétant le décret qui supprime tout club de femmes, il soit permis aux citoyennes patriotes de Nancy de continuer à faire partie de la Société populaire de la même ville.

« Au nom des citoyennes Febré, Trompette, Ducret, Bachot, Joignaux et Duthermoux :

« FEBRÉ, présidente de ladite Société et députée extraordinaire de l'Administration du département de la Meurthe et de la Société populaire de Nancy. »

Les administrateurs du district de Clermont, département de la Meuse, annoncent que le fanatisme expire chez eux avec le despotisme. La commune de Bettincourt renonce pour jamais aux prêtres; elle donne les cloches et les cuivres pour les convertir en canons, change l'église en temple de la liberté, offre les confessionnaux pour en faire des guérites; elle ne veut plus de curé.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 266.

(2) Archives nationales, carton C 279, dossier 754.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 266.

(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 772.

(3) Vifs applaudissements, d'après le Journal de Perlet [n° 422 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 386].

(4) Procès-verbaux de la Convention t. 25, p. 266.